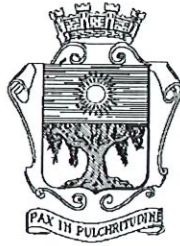


AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_01-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON , M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, , Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_01-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2025 – 18 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société LM Control sise 2, Bd Marcel Dassault à Jonage (69330), d'un contrat portant sur la maintenance de la trieuse de pièces de marque JetSort LX installée au sein de la régie municipale des droits de voirie. Le coût forfaitaire annuel est 1 350 € H.T. La durée du marché public est quatre ans. Il a été décidé la passation et la signature

2025 – 19 : Il a été décidé la passation et la signature avec le groupement d'entreprises VEZZONI et Associés, représentée par son mandataire, la SARL VEZZONI et Associés, ayant son siège social au 263 Corniche Kennedy à Marseille (13007), d'un avenant n°2 au contrat maîtrise d'œuvre n°2023/CMO/04 du 07 mars 2024 modifié portant assistance au maître d'ouvrage, en sus des missions dévolues, pour mener à bien les opérations de dépollution des sols du site de l'école élémentaire « Marinoni ». Le montant des honoraires de cette mission complémentaire est de 13 500 € HT et représente une augmentation de 0,71% du montant initial des honoraires. Le nouveau montant total des honoraires du contrat de maîtrise d'œuvre n°2023/CMO/04 du 07 mars 2024 est de 1 917 300 € H.T, soit 2 300 760 € TTC.

2025 – 20 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société FUNECAP Sud-Est, dénomination commerciale ROC ECLERC, sise 39, rue du Souvenir Français à CUERS 83390, d'un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/AC/03 avec émission de bons de commande portant sur les prestations de reprises de concession, d'inhumation en terrain commun et de transfert de concession du 03 août 2023.

2025 – 21 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie B.A.L., sise 12 ter place Garibaldi à Nice (06300), d'un contrat de cession portant sur la représentation, le samedi 18 octobre 2025 à 18h30, d'une pièce de théâtre intitulée « Mythique ». Le montant forfaitaire des prestations est de 1575 € NET (TVA non applicable).

2025 – 22 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association IGITUR., sise 39, rue de Lévis à Paris (75017), d'un contrat de cession portant sur la représentation d'un récital de piano de Jean-Paul GASPARIAN le vendredi 10 octobre 2025 à 19h au Casino de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 3575 € NET (TVA non applicable).

2025 – 23 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association J.C.B Arts Compagnie, sise 11 avenue des Papalins MC 98000 Monaco, d'un contrat de cession portant sur la représentation de la pièce de théâtre « Trois courtes pièces » le samedi 27 septembre à 18h à la Crypte de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 800 € TTC (non assujetti à la T.V.A).

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_01-DE
Reçu le 23/06/2025



2025 – 24 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association AAA Côte d'Azur, sise 666, Route de la Pointe à CONTES (06390), d'un contrat de cession portant sur l'intervention de l'orchestre « Benty Brothers » le samedi 06 septembre 2025 à partir de 20h sur la place De Gaulle de la commune de Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion de la Fête Patronale 2025. Le montant forfaitaire des prestations est de 4700 € NET (Association loi 1901 non soumise à la TVA).

2025 – 25 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « LO PEOLH Cinéma », sise avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer (06310), exploitant « Le Cinéma de Beaulieu », d'une convention portant sur la projection en plein air de séances de cinéma qui se dérouleront sur la place de l'amphithéâtre de la « Batterie » du lundi 7 juillet au mardi 26 août 2025. La commune versera au cinéma de Beaulieu la somme forfaitaire de 5000 € TTC. Ce dernier percevra en sus, en lieu et place de la commune, dans le cadre d'un abandon de recettes, les recettes provenant des droits d'entrée à chaque séance.

2025 – 26 : Il a été décidé la passation et la signature avec avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle le 3 juin 2025 de l'éclairage de sécurité et le 17 juillet 2025 des installations électriques mises en place au Jardin de l'oliviera à l'occasion des manifestation estivales 2025. Le montant forfaitaire des prestations est de 700€ HT, soit 840€ TTC (TVA 20%).

2025 – 27 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur les contrôles solidité le jeudi 17 juillet 2025 et le vendredi 1er août 2025 des infrastructures mises en place au jardin de l'Oliviera à l'occasion des manifestation estivales 2025. Le montant forfaitaire des prestations est de 1000€ HT, soit 1200€ TTC (TVA 20%).

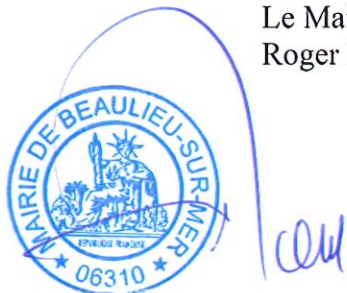
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_01-DE
Reçu le 23/06/2025

